



Département de la Haute-Saône

Cabinet du Président  
Service communication

## COMMUNIQUE DE PRESSE

VESOUL, mardi 26 janvier 2021

### Le Département de la Haute-Saône demande à l'Etat une totale transparence de sa politique vaccinale

Dans le cadre de la campagne vaccinale contre la Covid-19, le Département qui accompagne au quotidien nos concitoyens les plus vulnérables s'est naturellement mobilisé, avec les autres collectivités, pour apporter son concours à cette première phase de la vaccination.

Malgré cet engagement sans faille, les élus et services départementaux sont confrontés, comme tous les Français, à une campagne vaccinale mal orchestrée au niveau national. Ils se trouvent face à des messages contradictoires, source de cacophonie générale et d'inquiétude.

Nous refusons de revivre la confusion qui a régné lors de la gestion des masques et de l'organisation des tests. La politique vaccinale réclame clarté, visibilité et équité territoriale.

J'attends beaucoup de transparence de la part du gouvernement car notre Département se mobilise pour construire des dispositifs opérationnels qui porteront la politique vaccinale sur les territoires.

- Le Département met à disposition de la plateforme téléphonique de prise de rendez-vous vaccinaux des moyens techniques (matériels informatiques, téléphonie, locaux, équipements de protection individuelle) et des moyens humains (des opérateurs téléphoniques, des chefs de salle et un superviseur). Par ailleurs, cinq centres de vaccinations sont d'ores et déjà opérationnels : Vesoul (80 injections/jour), Gray, Lure, Luxeuil et Héricourt (40 injections/jour). Compte tenu des incertitudes pesant sur les approvisionnements en vaccins, ces dispositifs sont aujourd'hui surdimensionnés alors qu'ils pourraient aisément tripler leur activité vaccinale pour protéger le plus rapidement possible les publics fragiles ciblés comme prioritaires.
- Notre collectivité souhaite trouver rapidement des solutions pour les 369 personnes âgées en Résidences autonomes, pour les 4 119 bénéficiaires des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et pour les 614 bénéficiaires des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Ces personnes âgées et handicapées font également parties des publics prioritaires.

C'est pourquoi, le Département souhaite instamment et rapidement déployer des centres secondaires provisoires (c'est-à-dire pour des périodes de quelques jours) de vaccination sur les bourgs-centres qui disposent tous de locaux adaptés et en s'appuyant sur des personnels de santé disponibles dans le secteur mais aussi un véhicule dédié du SDIS spécifiquement aménagé pour accueillir une équipe mobile de vaccination.

- La collectivité constate que la gestion des stocks régionaux de vaccins via des dépositaires départementaux, contribue à renforcer l'opacité sur la gestion des stocks de vaccins et paralyse la mise en œuvre de dispositifs adaptés.

Le Département de la Haute-Saône attend donc, au plus vite, de l'Etat une véritable clarification de sa vision stratégique en matière de vaccination. En toute transparence, le gouvernement doit préciser le rythme d'approvisionnement des centres de vaccinations, le nombre de doses disponibles, le calendrier arrêté pour les différentes phases de vaccination, et ce, dans chaque Département.

Le Département n'est pas responsable des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la campagne de vaccination.

Face à cette pandémie, la vaccination constitue pour tous un espoir, qui ne peut être ruiné par une gestion inadaptée car décidée par la technocratie de la santé avec des élus que l'on écoute mais que l'on n'entend pas.

Dire la vérité aux Français n'est pas seulement un acte essentiel, c'est une nécessité et un devoir.

**Yves KRATTINGER**  
Président du Conseil départemental de la Haute-Saône